



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### La situation des masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 20609

#### Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, leur rôle est primordial dans le système de soins français. Mais confrontés à des patients de plus en plus souvent suivis à domicile, leurs pratiques évoluent et ils sont amenés à se déplacer davantage. Par leur présence, ils participent au maillage essentiel du territoire. Aussi, face à ces nouvelles prises en charge, les masseurs-kinésithérapeutes souhaitent une revalorisation de leur statut. Il le prie donc de bien vouloir indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Haury](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (9<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20609

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2019](#), page 5503

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)